



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du Lundi 14 Avril 2025

**Date de convocation**

\*\*\*

Le 04 Avril 2025

**Nombre  
d'Administrateurs**

\*\*\*\*\*

En exercice..... 17

Présents..... 12

Votants..... 12

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Quatorze Avril à Dix-Huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël QUENTIN.

**Étaient Présents :**

Madame Mathilde BARBIEUX, Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Monsieur Joël QUENTIN, Monsieur Jean-Claude VILLAIN. Madame Jeanne-Marie BINOT, Madame Marie-Thérèse HOUZEZ, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Bruno LECLERCQ, Monsieur Frédéric DEROT, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY.

**Étaient Absents excusés :**

DL-2025-08

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente.

**Objet**

\*\*\*\*

**Subvention au Centre  
Communal d'Action  
Sociale par la  
commune de Marly**

**Étaient Absentes :**

Madame Martine WOLF, Madame Janine LECAILLE, Madame Loetitia ARENA.

**Exposé :**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de la ville de Marly. Il exerce ses compétences en matière d'action sociale générale telles que définies par les articles L 123-4 à L 123-9 du Code de l'Action Sociale et des familles.

Le CCAS reçoit une subvention de la ville de Marly, évaluée annuellement, afin d'équilibrer son budget.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, la commune de Marly a adopté lors du Conseil Municipal du 27 mars 2025, l'attribution d'une subvention générale de fonctionnement d'un montant maximum de 496 179 euros, au titre de l'exercice 2025.

.../...

C.C.A.S. DE MARLY (59)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU C  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Séance du 14 Avril 2025

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 059-265903831-20250414-08-CC

5/10/25

Les modalités de l'attribution de la subvention sont définies dans la convention entre la ville et le CCAS de Marly.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- De percevoir une subvention générale de fonctionnement au CCAS d'un montant de maximum de 496 179 euros au titre de l'année 2025
- De permettre au Président de signer la convention d'attribution de la subvention entre la commune et le CCAS de Marly
- Dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif du CCAS la ville de Marly à l'article 74741.

Le Conseil d'Administration,  
Oui l'exposé de Monsieur Joël Quentin,  
Après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE,**

- Approuve la subvention générale de fonctionnement au CCAS d'un montant de maximum de 496 179 euros au titre de l'année 2025
- Autorise le Président de signer la convention d'attribution de la subvention entre la commune et le CCAS de Marly
- Dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif du CCAS la ville de Marly à l'article 74741.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE  
Président.



Affiché le .....

Transmis en Sous-préfecture le 24/04/2025

Document exécutoire à compter du 24/04/2025

Notifié à l'intéressé le .....